



CONSEIL DE QUARTIER

DES CHUTES-
MONTMORENCY

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue
le mercredi 16 avril 2025, à 19 h
au Centre communautaire des Chutes,
4551, boulevard Sainte-Anne, salle Fleur-de-Lys**

PRÉSENCES :

M ^{me} Audrey Croteau	Administratrice (2026)
M. François Godin	Président (2025)
M. Nicolas Renard	Vice-président (2026)
M. Christian Yapo	Administrateur (2026)

Membres sans droit de vote :

M. Stevens Mélançon	Conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency–Seigneurial
---------------------	--

ABSENCE :

Aucune

IL Y A QUORUM

Les membres du conseil de quartier présents constituent le quorum pour une assemblée des membres; Réf. : article 34 du [R.R.V.Q. chapitre F-1 - Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#).

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Marie Lagier	Cheffe d'équipe- consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications
M. Christian Riel-Roberge	Conseiller en santé environnementale, Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, dix (10) personnes assistent à l'assemblée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)
Avis de convocation et projet d'ordre du jour
Mercredi 16 avril 2025 à 19 h

Centre communautaire des Chutes,
4551, boulevard Sainte-Anne, salle Fleur-de-Lys

Interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation des citoyens du quartier, le conseil de quartier a pour mission, dans un esprit de collaboration avec la Ville, de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

25-AGA-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
25-AGA-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
25-AGA-05	Conférence de M. Christian Riel-Roberge de la Direction de santé publique sur les recommandations du projet <i>Mon environnement, ma santé</i> et suite du projet	19 h 05
25-AGA-03	Adoption du procès-verbal de l'AGA du 24 avril 2024	19 h 55
25-AGA-04	Informations relatives au déroulement des élections ➤ Mission et mandat du conseil de quartier ➤ Appel de candidatures	20 h 00
25-AGA-06	Rapport annuel et états financiers 2024 ➤ Présentation et dépôt du rapport annuel ➤ Présentation et dépôt des états financiers ➤ Période de questions et de commentaires du public ➤ Ratification du rapport annuel et des états financiers	20 h 15
25-AGA-07	Période d'information du conseiller municipal	20 h 30
25-AGA-08	Période de questions et commentaires du public	20 h 40
25-AGA-09	Élections ➤ Dépôt des candidatures ➤ Présentation des candidates et candidats ➤ Scrutin (le cas échéant) ➤ Annonce des résultats	20 h 50
25-AGA-10	Divers	21 h 20
25-AGA-11	Levée de l'assemblée	21 h 30

Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.

Procès-verbal

25-AGA-01. Ouverture de l'assemblée

François Godin ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

25-AGA-02. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE Audrey Croteau, D'UNANIMEMENT APPUYÉE PAR Christian Yapo, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

25-AGA-03. Conférence de M. Christian Riel-Roberge de la Direction de santé publique sur les recommandations du projet Mon environnement, ma santé et suite du projet

La présentation de Christian Riel-Roberge est disponible sur la page web du conseil de quartier, dans la section [Activités, conférences et réalisations](#).

25-AGA-04. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 24 avril 2024

Les membres du conseil d'administration n'ont pas été en mesure de retrouver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024. L'adoption est reportée à une prochaine assemblée des membres.

25-AGA-05. Informations relatives au déroulement des élections

➤ Mission et mandats du conseil de quartier

Marie Lagier présente la mission et les mandats du conseil de quartier. À titre d'instance de consultation publique de la Ville, le conseil de quartier est l'interlocuteur privilégié de la Ville. Il a pour mission, dans un esprit de collaboration avec la Ville, de permettre à la population d'exprimer ses opinions et ses besoins à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Il a pour mandats :

- D'émettre des recommandations à la Ville sur des projets de modifications à la réglementation d'urbanisme ou sur d'autres projets qui touchent le quartier et qui lui sont soumis par la Ville;
- De tenir des consultations publiques à la demande de la Ville ou de sa propre initiative pour des propriétés municipales situées dans le quartier;
- De transmettre son avis à la Ville pour toute matière concernant le quartier;
- En collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, de bonifier l'offre de services en planifiant ou en mettant en œuvre un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil de quartier se distingue par le fait qu'il n'est pas un groupe d'intérêt ou de pression, ni un groupe de défense des droits, ni un organisme communautaire ou de charité,

ni un comité de citoyens et citoyennes, ni un parti politique, ni un organisme de loisirs, ni un bureau des plaintes à la Ville (il existe le 311 pour cela).

Les membres du conseil d'administration sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la Ville. Lors des assemblées, toute personne doit se comporter de manière que les délibérations se déroulent de façon respectueuse, calme et digne.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir de façon à favoriser ou à contrecarrer un candidat ou un parti politique municipal.

➤ Appel de candidatures

En vertu de l'article 50.1 du [R.R.V.Q. chapitre F-1 - Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#) Marie Lagier, agit comme présidente d'élection, désignée par le directeur du Service des relations citoyennes et des communications de la Ville.

Elle explique le déroulement de l'élection aux postes du conseil d'administration du conseil de quartier. Il existe 11 postes : 10 postes électifs et un poste coopté. François Godin termine son mandat et ne souhaite pas se représenter. Actuellement, il y a donc trois postes pourvus, soit ceux d'Audrey Croteau, de Nicolas Renard et Christian Yapo pour des mandats jusqu'en avril 2026. Les mandats pour les postes électifs sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance en alternance (la moitié des postes une année et la moitié des postes l'année suivante). Le poste coopté a un mandat d'une durée d'un an (ou jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle). Le poste coopté est pourvu par nomination d'une personne par les membres du conseil d'administration. Il n'y a donc pas d'élection ce soir pour ce poste. Les membres élus ce soir pourront décider lors de leurs prochaines assemblées s'ils souhaitent nommer quelqu'un à ce poste.

Actuellement au conseil de quartier des Chutes-Montmorency, il y a :

- trois postes vacants pour les femmes résidentes du quartier (un mandat jusqu'en avril 2026 et deux mandats jusqu'en avril 2027);
- deux postes vacants pour les hommes résidents du quartier (deux mandats jusqu'en avril 2027);
- deux postes vacants dits « neutres » pour toute personne résidente du quartier (un mandat jusqu'en avril 2026 et un mandat jusqu'en avril 2027);
- un poste vacant pour une personne nommée par cooptation (mandat jusqu'en avril 2026).

Marie Lagier procède à l'appel de candidatures.

Une seule personne manifeste son intérêt à se porter candidate. Cela n'est malheureusement pas suffisant pour assurer le quorum au sein du conseil d'administration (le quorum pour la tenue d'une assemblée du conseil d'administration est de cinq membres de ce conseil dont au moins trois sont des administrateurs élus par les membres du conseil de quartier; Réf. : article 35 du [R.R.V.Q. chapitre F-1 - Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#)).

25-AGA-06. Rapport annuel et états financiers 2024

- Présentation et dépôt du rapport annuel

François Godin présente le [rapport annuel 2024](#), avec l'aide de Marie Lagier. Celui-ci fait état des activités du conseil de quartier s'étant déroulées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le rapport est déposé.

- Présentation et dépôt des états financiers

En l'absence de trésorier, Marie Lagier a tenté de reconstituer les états financiers et en fait la présentation. Les états financiers sont déposés. Ils sont joints au [rapport annuel 2024](#).

- Période de questions et de commentaires du public

En l'absence de secrétaire de soutien, il n'est pas possible de faire état des sujets abordés.

- Ratification du rapport annuel et des états financiers

SUR PROPOSITION DE François Godin, DUMENT APPUYÉE PAR Christian Yapo, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de ratifier le rapport annuel et les états financiers.

25-AGA-07. Période d'information du conseiller municipal

Stevens Mélançon, conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency–Seigneurial, mentionne les informations de la Ville susceptibles d'intéresser les citoyens du quartier.

En l'absence de secrétaire de soutien, il n'est pas possible de faire état des sujets abordés.

Il remercie les membres du conseil de quartier pour leur engagement.

25-AGA-08. Période de questions et commentaires du public

En l'absence de secrétaire de soutien, il n'est pas possible de faire état des sujets abordés lors de cette période.

25-AGA-09. Élections

- Dépôt des candidatures

Il n'y a malheureusement aucune candidature déposée.

- Présentation des candidates et candidats

En l'absence de candidats, ce point est annulé.

- Scrutin (le cas échéant)

En l'absence de candidats, l'élection est annulée.

- Annonce des résultats

En l'absence de candidats, l'élection est annulée.

Les membres conviennent de reprendre l'élection après la période estivale et fixent la date au mercredi 17 septembre 2025 à 19 h pour une assemblée spéciale des membres (pour élection), au Centre communautaire des Chutes.

À titre de présidente d'élection, Marie Lagier s'occupera de faire l'avis de convocation et de faire distribuer un dépliant dans les boîtes aux lettres des résidents du quartier.

25-AGA-10. Divers

En l'absence de secrétaire de soutien, il n'est pas possible de faire état des sujets abordés.

25-AGA-11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h.

La prochaine assemblée sera une assemblée spéciale des membres (pour élection) et aura lieu le mercredi 17 septembre 2025 à 19 h.

François Godin
Président

Christian Yapo
Secrétaire